



VILLE D'ANDENNE



ANNEXES

PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

L'an 1929, le *Vingt Septembre*, à *seize* heures ~~du matin~~
 je soussigné, BINON Arsène, commissaire de police de la ville d'Andenne,
 délégué à l'effet de procéder à une information de commodo et incommodo,
 sur la demande, en date du 31-8-19, par
 laquelle le sieur Emile Cosson, à Andenne
 sollicite l'autorisation d'établir une briqueterie
 temporaire, sur un terrain lui appartenant
 sis au lieu dit "Perrière la fabrique Cosson"
 rue Tréne-Dorban, au e/puile;

Vu les A.R. des ~~15-5-1923;~~

29-1-1863 et 14-4-1924;

Après m'être assuré que cette information avait été annoncée conformé-
 ment aux instructions sur la matière, me suis rendu à l'Hôtel de-ville, lieu
 indiqué pour recevoir les oppositions ou observations à *ce projet*

Et à ~~seize~~ ^{*seize*} heures, comme il ne se présentait ~~plus~~ personne et que l'heure
 fixée pour la clôture était arrivée, j'ai clos le présent procès-verbal.

Dont acte, date que dessus.

Le Bourgmestre,